

Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

Rapport d'activité

Prix et Qualité du service Public d'Assainissement Non Collectif 2016

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tel : 04 79 37 33 72

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
non collectif pour l'exercice 2016

Présenté conformément à l'article L-2224-5 du Code général des Collectivités
territoriales et au décret du 02 mai 2007.

Les textes réglementaires relatifs aux RPQS peuvent être consultés sur le site de
l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement :
<http://www.services.eaufrance.fr>

SOMMAIRE

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

- I.1 CONTEXTE
- I.2 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS
- I.3 ACTIVITE DU SERVICE
- I.4 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

- II.1 TARIFS EN VIGUEUR AU 01/01/2016
- II.2 RECETTES DU SERVICE

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- III.1 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- IV.1 TRAVAUX ENGAGES, A VENIR ET A L'ETUDE

Travaux engagés, à venir et à l'étude pendant l'exercice budgétaire de l'année 2016

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2016.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice concerné par le rapport, et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la compétence de l'assainissement non collectif.

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

I.1 Contexte

Déléguée par les 18 communes membres, la compétence Assainissement Non Collectif (A.N.C.) a été transférée à la Communauté de Communes de la Région d'Albertville par délibération du Conseil Communautaire du 24 novembre 2005.

L'EPCI regroupe les communes d'Albertville, Allondaz, La Bâthie, Césarches, Cevins, Esserts-Blay, Gilly-sur-Isère, Grignon, Marthod, Mercury, Monthion, Pallud, Rognaix, Saint-Paul-sur-Isère, Thénésol, Tours-en-Savoie, Ugine et Venthon.

Prestations assurées dans le cadre du service :

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT :

- ✓ Contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées,
- ✓ Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,
- ✓ Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.

Le diagnostic doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2012 puis selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans.

Aucune prestation facultative n'est assurée par le service (opérations d'entretien, opération de vidange ou travaux).

Le service est géré en régie.

I.2 Estimation du nombre d'habitants desservis

5280 habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif pour une population globale de 46 561 (DGF) habitants.

I.3 Activité du service

Prestations		2011	2012	2013	2014	Rattachement 2014	2015	2016
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle (Permis, Certificat Urbanisme, Déclaration Préalable)	98	71	37	29	0	20	12
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	27	18	26	12	-4	4	8
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	202	88	152	21	17	9	30
	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (comptabilisé lors du passage n+10)	0	0	0	0	0	0	0

I.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

		Action effective en totalité	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	Oui	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	Oui	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	Oui	30	30
B - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si A > ou = à 100	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	OUI	20	20
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières vidangées	Non	10	0
	TOTAL		140	120

II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

II.1 Tarifs en vigueur au 30/01/2016 (TTC)

Prestations obligatoires :

	Montant et modalités d'application
Contrôle de conception et exécution sur ANC neuf	155 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	105 €
Pénalité pour refus de contrôle	105 €
Contrôle diagnostic / bon fonctionnement dans le cas d'une transaction immobilière	105 €
Contrôle de conception sur ANC neuf ou réhabiliter dans le cas d'une transaction immobilière	155 €

Le service n'est pas assujetti à la TVA

Références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'assainissement non collectif

Délibération n°34 du Conseil Communautaire du 26 avril 2007 fixant les redevances du SPANC

Délibération n°11 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2007 fixant les redevances du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2008

Délibération n°20 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2008 fixant les redevances du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2009

Délibération n°9 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2009 fixant les redevances du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2010 et instaurant une facturation amende pour refus de contrôle

Délibération n°19 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2014 fixant les redevances du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2014

II.2 Recettes du service

	année 2016 (HT)
Recettes provenant du contrôle des installations (contrôle de conception et exécution sur ANC neuf et diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien)	2 809,00 €
Subventions d'Exploitation	8 460,00 €
Subvention exceptionnelle	48 000,00 €

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

III.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

	au 31/12/2015
Taux d'installations contrôlées conformes et ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	85,60 %

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IV.1 Travaux engagés, à venir et à l'étude

Travaux réalisés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2016 :

Aide du SPANC pour la réalisation de l'opération de réhabilitation de 10 installations d'assainissement individuel au Hameau de La Ramaz à Mercury achevée.

Projets à l'étude

Prise de compétence entretien (mise en place de campagne de vidange).